



OBSERVATOIRE
DES PÊCHES CÔTIÈRES
NOUVELLE-CALÉDONIE

Bilan statistique annuel de la pêche côtière professionnelle de Nouvelle-Calédonie

Année 2019





OBSERVATOIRE DES PÊCHES CÔTIÈRES NOUVELLE-CALÉDONIE

► Citation

Ce rapport doit être cité comme suit :

Prioul F, Laplante J-F, Chavance P, Fabry L. (2021) Bilan statistique annuel de la pêche côtière professionnelle de Nouvelle-Calédonie, Année 2019. Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie, Adecap Technopole, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. 32 pages.

► Remerciements

Les auteurs remercient les personnes ayant contribué à la réalisation de ce rapport, et plus particulièrement :

- Bernard Fao et Georges Guillaume pour la province Sud ;
- Nathaniel Cornuet et Zacharie Moenteapo pour la province Nord ;
- Dominique Taine et Hélène Waouka pour la province des Iles Loyauté ;
- François Provost de l'UCPM de Lifou, Aleck Waheo de l'UCPM d'Ouvéa et Apou Laene de l'association des pêcheurs de Maré.

AVANT-PROPOS

L'Observatoire des Pêches Côtières de Nouvelle-Calédonie a été créé en février 2020 à la demande des collectivités et avec l'appui des financements du Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE, 11^{ème} FED). Géré par l'ADECAL Technopole, il est le guichet unique concernant les données et les informations relatives à la pêche côtière, à l'échelle de la Nouvelle Calédonie. Sa mission est de « Centraliser, produire, valoriser, communiquer sur les données de la pêche côtière, afin d'éclairer les décisions ». Son plan stratégique se décline en 3 objectifs :

- 1) Accéder, centraliser et exploiter les informations sur la pêche côtière.
- 2) Améliorer les connaissances utiles à la pêche côtière.
- 3) Communiquer sur la pêche côtière et animer le réseau d'acteurs.

Pour faciliter la compréhension du secteur de la pêche professionnelle côtière et récifo-lagonaire¹ et de son évolution, l'Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie a réuni pour la première fois dans un même document les éléments statistiques des trois provinces pour l'année 2019. Cet exercice vise à fournir une première image de la filière, basée sur les éléments déclarés par les pêcheurs professionnels. La création récente de l'Observatoire des Pêches Côtières de Nouvelle-Calédonie explique le décalage entre l'année de publication de ce document (2021) et l'année analysée (2019).

Les données concernant l'activité de pêche professionnelle côtière ont été transmises par :

- Le bureau des pêches de la province Sud ;
- Le service agriculture, économie bleue et alimentation de la province des Iles Loyauté ;
- Le service des milieux et ressources aquatiques de la province Nord.

Les informations synthétisées dans ce rapport sont diffusées en accord avec le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche (SPNMCP) en charge des statistiques des pêches en Nouvelle-Calédonie.

Les chiffres de cette synthèse doivent être considérés avec prudence car ils sont issus d'informations déclaratives. Ce premier rapport à l'échelle du territoire donne une analyse principalement descriptive de la filière ; l'interprétation des résultats a été réalisée dans la mesure du possible.

Dans l'ensemble du document, lorsque les données sont manquantes celles-ci sont indiquées par « - ».

¹ Pour faciliter la lecture, « la pêche côtière et récifo-lagonaire » sera simplement désignée par « la pêche côtière ».



SYNTHESE ET CHIFFRES CLES

Les résultats présentés dans le cadre de cet ouvrage sont issus de la première collecte exhaustive des données déclarées par la filière de la pêche professionnelle côtière des trois provinces calédoniennes, en 2019. Ce travail a permis de renseigner certains indicateurs clés à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Ces indicateurs simples seront utiles pour suivre l'évolution de l'activité de pêche professionnelle, selon des composantes halieutiques (effort de pêche, volumes prélevés, etc.) et économiques (chiffre d'affaires, consommation de carburant).

Les résultats présentés sont issus des carnets de pêches fournis par 262 pêcheurs en province Sud et Nord, couplés aux données transmises par chacun des trois points centralisant les achats de produits marins en province des Iles Loyauté.

En Nouvelle-Calédonie, on évalue à **601 le nombre de pêcheurs professionnels côtiers** dont 553 pratiquent la pêche embarquée et 48 la pêche à pied (ce type d'autorisation n'existant qu'en province Nord). La pêche embarquée est pratiquée à **76,5 % par des hommes et 23,5 % par des femmes**. La pyramide des âges met en évidence une filière plutôt âgée, peu importe le genre, avec une **médiane de 45 et 47 ans** pour les hommes et les femmes respectivement. La flottille se caractérise par une **majorité (78 %) de navires en aluminium** dont la moitié est inférieure à 4,7 mètres.

La production globale déclarée en 2019 est de **939 tonnes de produits marins**, en équivalent poids entier (EPE). Cette production est répartie à 52 % en province Sud, 45 % en province Nord et 3 % en province des Iles Loyauté. La catégorie des poissons récifo-lagonaires représente 53 % de ce volume de production, tandis que les holothuries en représentent 30 %. Dans la même logique, le **chiffre d'affaires global déclaré est de 600 MF** pour 2019, où la catégorie des poissons récifo-lagonaires représente 52 % et les crustacés 24 %.

La filière peut également être décrite par certains indicateurs clés tels que : **14 591 jours de mer déclarés**, un niveau de capture moyen de **127 kg par campagne**, des **débarquements annuels moyens par pêcheur de 3,2 tonnes** de produits marins, une consommation moyenne de **0,89 L de carburant par kg** de produit marin pêché, ainsi qu'un **chiffre d'affaires moyen à la première vente de 639 CFP par kg** de produit marin pêché.

Ce rapport établit ainsi un premier point de référence pour la pêche côtière de la Nouvelle-Calédonie. Il vise à alimenter les futures réflexions concernant la professionnalisation de la filière et éclairer les instances publiques qui œuvrent à la gestion des pêches.



Sommaire

LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES FIGURES	7
CONSIDERATIONS SUR L'ANALYSE DES INFORMATIONS COLLECTEES	8
1. ORGANISATION DE LA PECHE COTIERE PROFESSIONNELLE	9
A. LES PROFESSIONNELS DE LA PECHE COTIERE EN NOUVELLE-CALEDONIE	9
a. Pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle	9
b. Caractéristiques de la population des professionnels de la pêche côtière	9
B. AUTORISATIONS DE PECHE COTIERE PROFESSIONNELLE DELIVREES EN NOUVELLE-CALEDONIE	11
a. Autorisations de pêche côtière professionnelle provinciale	11
b. Autorisations de pêche spécifique	12
C. FLOTTE DE PECHE COTIERE EN NOUVELLE-CALEDONIE	13
a. Navires autorisés pour la pratique de la pêche côtière professionnelle	13
b. Typologie des navires	13
2. PRODUCTION DECLAREE DE LA PECHE COTIERE PROFESSIONNELLE	15
A. PRODUCTION GLOBALE ET HISTORIQUE	15
B. PRODUCTION PAR CATEGORIE D'ESPECES ET EVOLUTION	15
C. PRODUCTION AU NIVEAU SPECIFIQUE	17
D. EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES PRINCIPALES ESPECES DEBARQUEES	17
3. DONNEES ECONOMIQUES DECLAREES DE LA PECHE COTIERE PROFESSIONNELLE	20
A. CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL ET HISTORIQUE	20
B. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATEGORIE D'ESPECES ET EVOLUTION	20
C. CHIFFRE D'AFFAIRES AU NIVEAU SPECIFIQUE	22
D. EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES RAPPORTE A LA PRODUCTION	22
E. ZOOM SUR LA CONSOMMATION ET L'AIDE AU CARBURANT	23
4. INDICATEURS DE L'ACTIVITE DE LA PECHE COTIERE PROFESSIONNELLE	24
CONCLUSION - PERSPECTIVES	26
ANNEXES	27

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Nombre de pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie	9
Tableau 2. Nombre d'autorisations de pêche côtière professionnelle délivrées en Nouvelle-Calédonie...	11
Tableau 3. Nombre d'autorisations de pêche spécifique embarquée délivrées en Nouvelle-Calédonie....	12
Tableau 4. Nombre de navires inscrits à la pêche côtière professionnelle	13
Tableau 5. Volumes de captures (tonnes EPE) déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province .	15
Tableau 6. Chiffre d'affaires et prix moyen à la première vente déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province.....	21
Tableau 7. Consommation et aide au carburant par province.....	23
Tableau 8. Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle en 2019 pour chaque province et pour l'ensemble du territoire.....	24
Tableau 9. Volumes de captures (en tonnes EPE) des espèces principalement débarquées par catégorie par province en 2019.....	27
Tableau 10. Chiffre d'affaires et prix moyen à la 1ère vente des espèces principales débarquées par catégorie par province en 2019.....	29

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Répartition de la population des pêcheurs embarqués et des pêcheurs à pied selon le genre en Nouvelle-Calédonie.....	9
Figure 2. Répartition de la population des pêcheurs embarqués selon le genre par province.....	10
Figure 3. Pyramide des âges de la population de pêcheurs côtiers professionnels calédoniens.....	10
Figure 4. Evolution du nombre d'autorisations délivrées par les provinces de Nouvelle-Calédonie de 2016 à 2019.....	11
Figure 5. Répartition des navires selon leur matériau de fabrication en Nouvelle-Calédonie.....	13
Figure 6. Classes de taille des navires autorisés à la pratique de la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie.....	14
Figure 7. Classes de taille des navires inscrits à la pêche côtière professionnelle pour chaque province ..	14
Figure 8. Evolution de la production totale déclarée (tonnes EPE) de la pêche côtière professionnelle calédonienne de 2016 à 2019 ventilée selon les trois provinces.....	15
Figure 9. Volumes de captures déclarés (tonnes EPE) par catégorie d'espèces ciblées et par province	16
Figure 10. Evolution de la production déclarée de la pêche côtière professionnelle (en tonnes EPE) par catégorie d'espèces ciblées par province	16
Figure 11. Evolution des volumes de captures déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées par la pêche côtière professionnelle pour la province Sud et la province Nord, par catégorie d'espèces ciblées, entre 2016 et 2019	17
Figure 12. Evolution du chiffre d'affaires (M CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle calédonienne de 2016 à 2019.....	20
Figure 13. Chiffre d'affaires (M CFP) déclaré par catégorie d'espèces ciblées et par province	21
Figure 14. Evolution du chiffre d'affaires (M CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle par catégorie d'espèces ciblées pour chaque province	22
Figure 15. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces entre 2016 et 2019	23
Figure 16. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Sud	31
Figure 17. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Nord.....	31
Figure 18. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province des Iles Loyauté.....	31



CONSIDERATIONS SUR L'ANALYSE DES INFORMATIONS COLLECTÉES

► Procédure de collecte et nature des données

Pour la province Sud et la province Nord, les pêcheurs professionnels détenteurs d'une autorisation de pêche remplissent leurs obligations réglementaires notamment par la remise de leurs carnets de pêche, qui regroupent les informations de l'ensemble des campagnes de l'année. Pour chaque campagne, une fiche de pêche est renseignée, compilant les informations relatives à l'activité : jours et zone de pêche, volume de capture par espèce, chiffres d'affaires par espèce, etc. Les déclarations de capture de l'année n sont retournées au service compétent en début d'année n+1, au moment du renouvellement des autorisations de pêche. L'ensemble de ces informations est saisi informatiquement en début d'année n+1, dans les bases de données Bip-Bip et Badope pour la province Sud et la province Nord respectivement. Les extractions issues de ces bases de données viennent alimenter ce rapport.

Pour la province des Iles Loyauté, les données déclarées sont issues de trois structures localisées sur chacune des 3 îles : l'Unité de Conditionnement des Produits de la Mer (UCPM) de Lifou, l'UCPM d'Ouvéa et l'association des pêcheurs de Maré. Les captures qui ne transitent pas par ces 3 structures n'ont pas pu être répertoriées.

► Couverture de collecte

On définit ces deux notions :

- **Taux de couverture** : Pourcentage des pêcheurs ayant rendu leurs fiches de pêche pour l'année concernée = nombre de carnets rendus / nombre de carnets délivrés
- **Taux de renouvellement** : Proportion de pêcheurs ayant une autorisation en année n, qui possédaient déjà une autorisation en année n-1

En province Sud, le taux de couverture est de 80 % et le taux de renouvellement de 76 %. En province Nord, le taux de couverture est de 49 % et le taux de renouvellement de 87 %. En 2019, il n'existe pas de dispositif de collecte de carnets de pêche en province des Iles Loyauté, il n'est donc pas possible d'évaluer le niveau de couverture des éléments déclarés. Il semble ainsi important de considérer que les chiffres affichés pour la province des Iles Loyauté dans ce rapport peuvent être davantage mésestimés.

1- Organisation de la pêche côtière professionnelle

A - Les professionnels de la pêche côtière en Nouvelle-Calédonie

a. Pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle

La Nouvelle-Calédonie compte 601 pêcheurs professionnels inscrits à la pêche côtière, déclarés sur le territoire : 553 pêcheurs embarqués répartis sur les trois provinces et 48 pêcheurs à pied déclarés seulement en province Nord. Les données issues de la province des Iles Loyauté recensent 77 pêcheurs professionnels : 20 à Lifou, 25 à Ouvéa et 32 à Maré.

Tableau 1. Nombre de pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie

	Nombre de patrons pêcheurs embarqués	Nombre de patrons pêcheurs à pied	Nombre de matelots	Nombre total de pêcheurs
Province des Iles Loyauté	77	Non concerné	-	77
Province Nord	268	48	-	316
Province Sud	133	Non concerné	75	208
Total Nouvelle-Calédonie	478	48	75	601

b. Caractéristiques de la population des professionnels de la pêche côtière

Le traitement des données de genre et d'âge a été réalisé pour les patrons pêcheurs ou les pêcheurs à pied déclarés uniquement (excluant les membres d'équipage).

o Genre

Au sein de la population de pêcheurs professionnels inscrits à la pêche côtière, tout type de pêche confondu, le ratio relatif au genre est largement en faveur des hommes : 73% d'hommes et 27% de femmes à l'échelle du territoire. La figure 1 présente le ratio pour la pêche embarquée et la pêche à pied (province Nord uniquement). Il apparaît que cette dernière est majoritairement pratiquée par les femmes (57,4%).

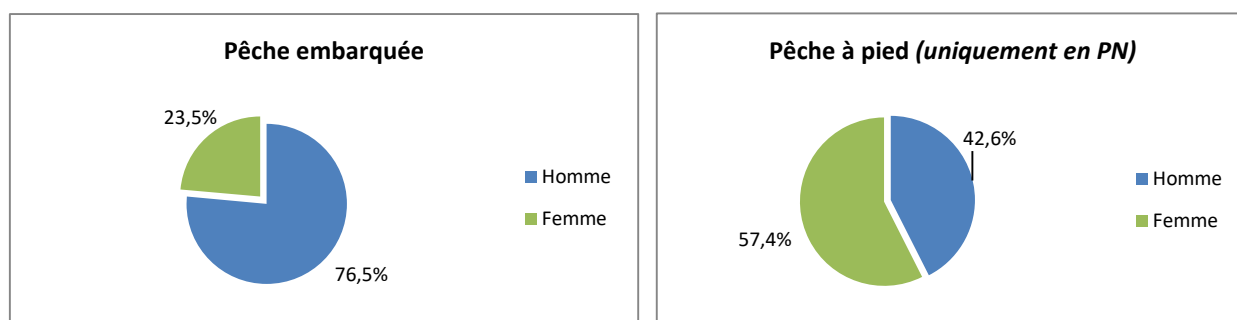


Figure 1. Répartition de la population des pêcheurs embarqués et des pêcheurs à pied selon le genre en Nouvelle-Calédonie



La répartition est toutefois plus variable selon les provinces (figure 2). Les calculs ne prennent pas en compte l'ensemble des pêcheurs déclarés. Ils sont réalisés à partir des données pour lesquelles l'information sur le genre est connue. Par ailleurs, les données relatives à la pêche à pied ne concernent que la province Nord, seule province à comporter cette catégorie de professionnels.

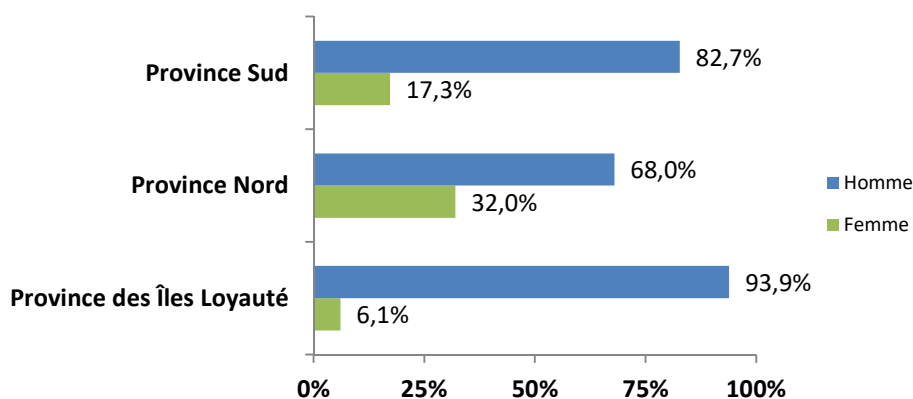


Figure 2. Répartition de la population des pêcheurs embarqués selon le genre par province

○ Classes d'âge

A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, on observe une population dont les effectifs âgés sont en plus grand nombre que les effectifs jeunes (< 30 ans). Chez les hommes, on note deux catégories majoritaires représentant 60 % des effectifs : les individus âgés de 30 à 39 ans et ceux âgés de 45 à 59 ans. La valeur médiane pour les hommes est égale à 45 ans, légèrement en deçà de la valeur moyenne, qui s'élève à 47 ans (figure 3). Chez les femmes, le nombre d'individus par classe d'âge est relativement uniforme entre 35 et 69 ans. Ce groupe représente 85 % de l'effectif total des femmes exerçant la pêche professionnelle récifo-lagonaire. La valeur de la médiane pour les femmes est équivalente à la valeur moyenne (50 ans).

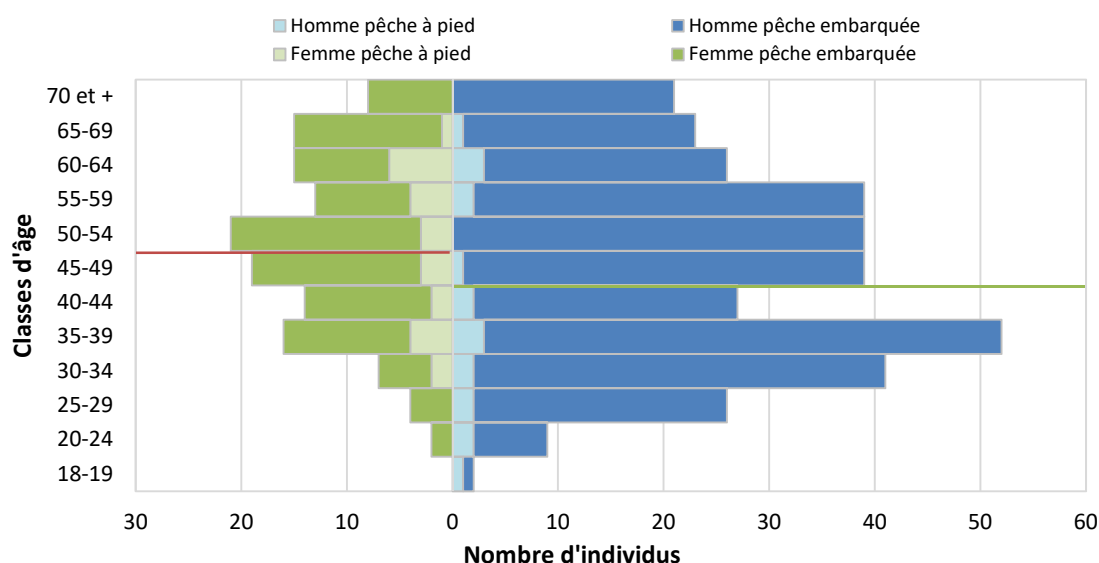


Figure 3. Pyramide des âges de la population de pêcheurs côtiers professionnels calédoniens. Les médianes des deux groupes sont représentées par les lignes horizontales, respectivement verte et rouge pour les hommes et les femmes.

B - Autorisations de pêche professionnelle côtière délivrées en Nouvelle-Calédonie

a. Autorisations de pêche côtière professionnelle provinciale

Les autorisations délivrées par l'ensemble des trois provinces pour la pratique de la pêche professionnelle côtière sont au nombre de 551, réparties comme indiqué dans le tableau 2.

Tableau 2. Nombre d'autorisations de pêche côtière professionnelle délivrées en Nouvelle-Calédonie

Province des Iles Loyauté	73
Province Nord (<i>pêche embarquée</i>)	270
Province Nord (<i>pêche à pied</i>)	48
Province Sud	160
Total Nouvelle-Calédonie	551

Les autorisations sont délivrées au pêcheur professionnel détenteur d'une entreprise de pêche enregistrée au registre des commerces. Pour la pêche embarquée, une autorisation est délivrée pour chaque navire que le pêcheur possède. Seule la province Nord délivre des autorisations pour la pratique professionnelle de la pêche à pied.

La figure 4 présente l'évolution du nombre d'autorisations de pêche professionnelle côtière délivrées par les provinces entre 2016 et 2019. Elle distingue les pêcheurs embarqués des pêcheurs à pied pour la province Nord et fait apparaître uniquement les données connues pour la province des Iles Loyauté.

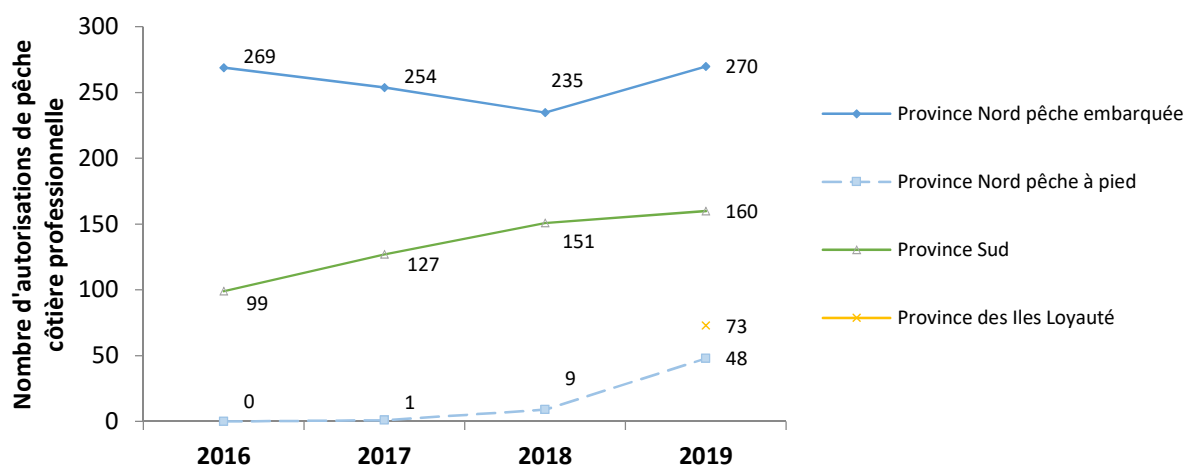


Figure 4. Evolution du nombre d'autorisations délivrées par les provinces de Nouvelle-Calédonie de 2016 à 2019

En province Nord, le nombre d'autorisations de pêche embarquée a connu une diminution entre 2017 et 2018 mais est revenu au niveau de 2016 pour l'année 2019 (270 autorisations). La délivrance d'autorisations de pêche à pied, débutée en 2018, est devenue obligatoire en 2019 (48 autorisations).



En province Sud, le nombre d'autorisations de pêche est passé de 99 en 2016, à 160 en 2019. Les nouveaux demandeurs sont issus d'une part des secteurs du bâtiment et du nickel en crise, et d'autre part correspondent à des pêcheurs de crabes de la zone côtière Ouest dont l'autorisation a été régularisée. En province des Iles Loyauté, on comptabilise 73 autorisations de pêche en 2019.

b. Autorisations de pêche spécifique

Les autorisations de pêche spécifique pour la pêche embarquée et la pêche à pied concernent les espèces d'intérêt pour lesquelles un suivi particulier de l'activité de pêche a été jugé nécessaire. Délivrées par la province Sud et la province Nord, elles sont au nombre de 824 pour la pêche embarquée (tableau 3). La province Nord délivre également des autorisations spéciales pour la pratique de la pêche à pied. Celles-ci concernent trois espèces (crabe de palétuvier, holothurie et trocas) et sont au nombre de 68. Le dispositif des autorisations spéciales n'existe pas en province des Îles Loyauté.

Tableau 3. Nombre d'autorisations de pêche spécifique embarquée délivrées en Nouvelle-Calédonie. *Les nombres entre parenthèses correspondent aux autorisations de pêche spécifique pour la pêche à pied. Le symbole 'x' indique qu'il n'existe pas d'autorisation spéciale pour l'espèce et la province considérée.*

Espèces	Province Sud	Province Nord	Province des Iles Loyauté
Crabes de palétuviers	87	157 (+42)	x
Holothuries	50	140 (+21)	x
Trocas	49	122 (+5)	x
Mulets	x	64	x
Poissons profonds	x	60	x
Maquereaux	x	20	x
Aiguillettes	x	14	x
Amusium	x	1	x
Petits pélagiques	x	0	x
Bénitiers	35	x	x
Vivaneaux	22	x	x
Corail noir et autres organismes marins d'aquarium	2	x	x
Juveniles d'huitres destinés à l'aquaculture	1	x	x
Total	246	578 (+68)	x

Un pêcheur professionnel, embarqué ou à pied, peut détenir grâce à son autorisation de pêche côtière plusieurs autorisations de pêche spécifiques. Par exemple, un pêcheur à pied en possession d'une autorisation provinciale peut détenir une autorisation de pêche spécifique « crabes de palétuvier » et une autorisation de pêche spécifique « trocas ».



C - Flotte de pêche côtière en Nouvelle-Calédonie

a. Navires autorisés pour la pratique de la pêche côtière professionnelle

Les navires autorisés pour la pratique de la pêche professionnelle côtière sont ceux détenus par les pêcheurs en possession d'une autorisation de pêche embarquée délivrée par les provinces. La Nouvelle-Calédonie compte 503 navires liés à une autorisation de pêche provinciale (tableau 4).

Tableau 4. Nombre de navires inscrits à la pêche côtière professionnelle

Province des Iles Loyauté	73
Province Nord	270
Province Sud	160
Total Nouvelle-Calédonie	503

b. Typologie des navires

○ Matériaux

Plus des trois quarts des embarcations professionnelles de Nouvelle-Calédonie sont en aluminium (78 %). Le reste constitue un panel de navires majoritairement en fibre ou en bois. Pour 3 % des navires professionnels, l'information est manquante.

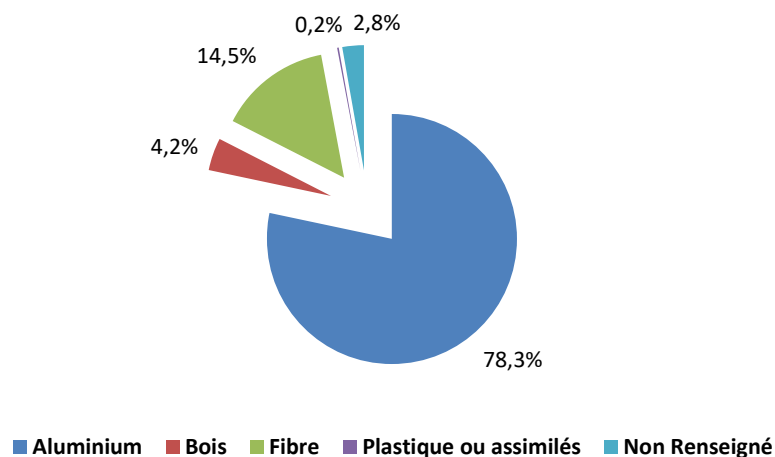


Figure 5. Répartition des navires selon leur matériau de fabrication en Nouvelle-Calédonie

Globalement, cette répartition pays (figure 5) est similaire à la répartition qui existe au niveau de chaque province.



○ *Longueur*

Les classes de tailles des navires ont été définies en cohérence avec le règlement 227, applicable aux navires relevant de la compétence de la Nouvelle-Calédonie, relatif aux navires à usage professionnel (NUP) de longueur inférieure ou égale à 12 m, validé en commission régionale de sécurité en 2014 (DAM-NC). La majeure partie des navires de la pêche professionnelle côtière (72 %) a une taille inférieure à 6 m. Le reste des navires se situe pour 14 % entre 6 et 7 m et pour 8 % au-delà de 7 m. Pour 6 % des navires professionnels la catégorie de taille n'est pas renseignée.

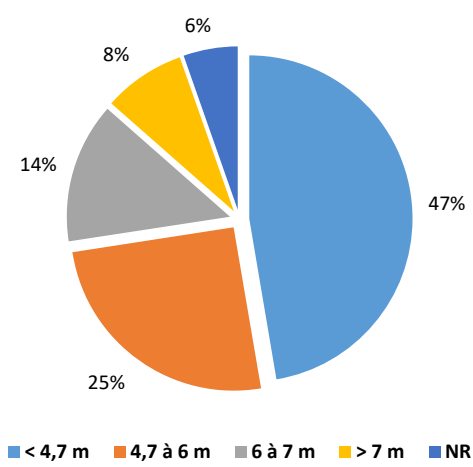


Figure 6. Classes de taille des navires autorisés à la pratique de la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie

A l'échelle provinciale, on observe que la province Sud a une flotte dont la taille des navires est plus grande que celle des provinces Nord et des Iles Loyauté, avec 15 % de navires dont la taille est supérieure à 7 mètres.

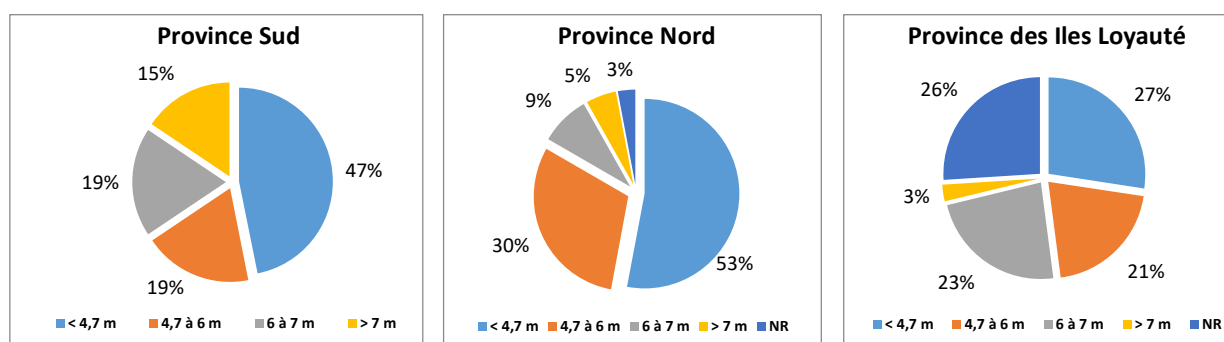


Figure 7. Classes de taille des navires inscrits à la pêche côtière professionnelle pour chaque province

2- Production déclarée de la pêche côtière professionnelle

A - Production globale et historique

Les volumes de captures issus des obligations déclaratives compilées par l'ensemble des provinces sont présentés en tonnes EPE (équivalent poids entier), et en poids frais pour les holothuries. La production déclarée annuelle globale varie peu de 2016 à 2019, oscillant entre 842 et 994 tonnes EPE. En 2019, la pêche côtière calédonienne a déclaré avoir produit 939 tonnes EPE, issue à 52 % de la province Sud, à 45 % de la province Nord et à 3 % de la province des Iles Loyauté.

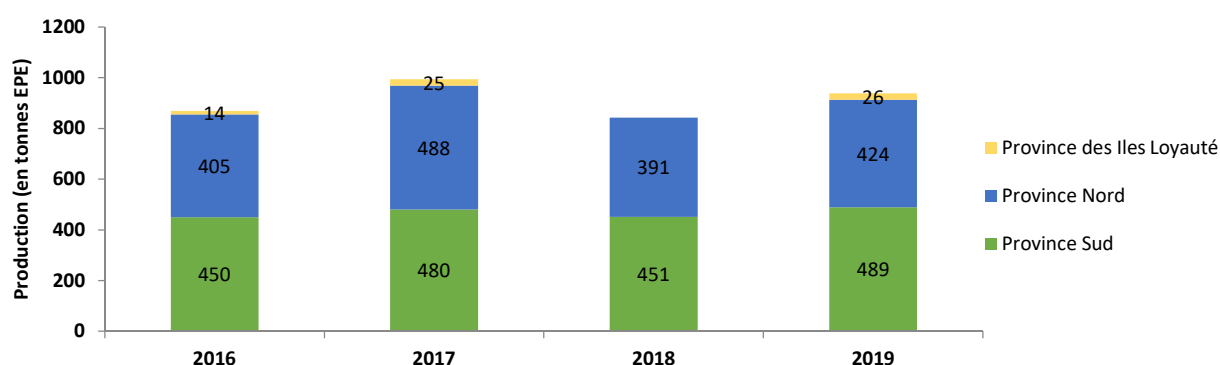


Figure 8. Evolution de la production totale déclarée (tonnes EPE) de la pêche côtière professionnelle calédonienne de 2016 à 2019 ventilée selon les trois provinces

B - Production par catégorie d'espèces et évolution

Le tableau 5 et la figure 9 présentent la répartition des volumes de captures déclarés par les trois provinces selon les grandes catégories d'espèces ciblées.

Tableau 5. Volumes de captures (tonnes EPE) déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province

Catégories	Province Sud	Province Nord	Province des Iles Loyauté	Nouvelle-Calédonie	Poids relatif
Crustacé	63,2	24,4	2,3	89,8	10 %
Holothurie	79,6	199,4	-	279,0	30 %
Mollusque	15,0	10,3	-	25,3	3 %
Poisson pélagique	12,4	9,4	1,6	23,4	2 %
Poisson profond	10,4	3,5	12,7	26,6	3 %
Poisson récifo-lagonaire	308,0	178,1	9,2	495,3	53 %
Production totale (en tonnes EPE)	488,5	425,1	25,8	939,3	



Les informations déclarées par la province des Iles Loyauté proviennent de trois structures distinctes sur les 3 îles : l'Unité de Conditionnement des Produits de la Mer (UCPM) de Lifou, l'UCPM d'Ouvéa et l'association des pêcheurs de Maré, qui ne commercialisent pas les holothuries ni les mollusques. Ceci explique en partie l'absence d'information sur ces catégories.

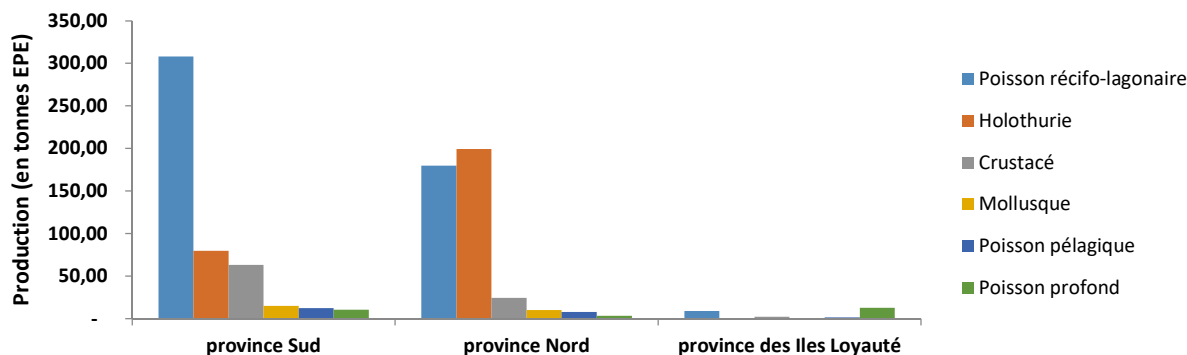


Figure 9. Volumes de captures déclarés (tonnes EPE) par catégorie d'espèces ciblées et par province

Les captures de poissons récifo-lagonaires et d'holothuries constituent la majeure partie des prises débarquées en province Sud et Nord, correspondant à 83 % de l'ensemble des volumes prélevés. La production déclarée de la province des Iles Loyauté est constituée essentiellement de poissons profonds et récifo-lagonaires.

Les volumes de captures présentés sont sous-estimés par rapport à la réalité de l'activité de pêche, compte-tenu du taux de couverture (nombre de carnets de pêche rendus sur nombre total de carnets délivrés) : 80 % en province Sud, 49 % en province Nord, pas de collecte de carnets pour la province des îles Loyauté.

La figure 10 présente l'évolution de la production déclarée (en tonnes EPE) par catégorie de captures, de 2016 à 2019 en distinguant les trois provinces. Les données de la période sont issues des bulletins statistiques produits par le service en charge de la pêche du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

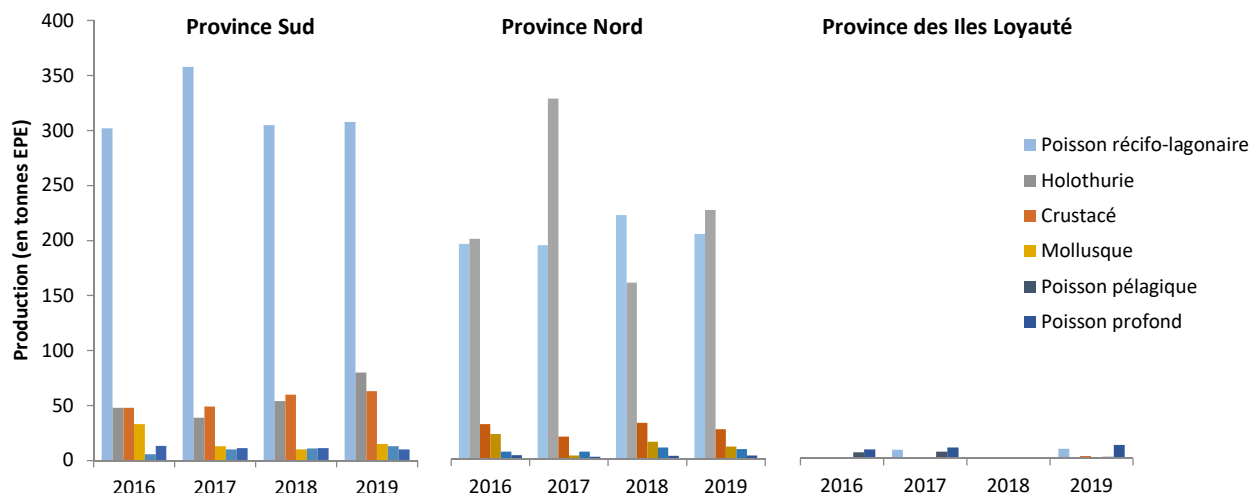


Figure 10. Evolution de la production déclarée de la pêche côtière professionnelle (en tonnes EPE) par catégorie d'espèces ciblées par province



La production déclarée relative aux grandes catégories est plutôt stable depuis 2016, toutes provinces confondues, à l'exception des débarquements d'holothuries en province Nord qui ont connu un pic de production en 2017. Il est à relier à la pleine activité d'un exportateur d'holothuries cette année-là, qui a ensuite cessé son activité.

C - Production au niveau spécifique

Le détail des volumes de captures (en tonnes EPE) des espèces débarquées par catégories pour chaque province est présenté en annexe 1 de ce rapport.

D - Evolution de la production des principales espèces débarquées

L'ensemble des graphiques de la figure 11 montre l'évolution des volumes de capture déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées par la pêche professionnelle côtière pour la province Sud et la province Nord, par catégorie d'espèces ciblées, entre 2016 et 2019. Les graphiques reflètent les spécificités de chaque province en termes d'espèces majoritairement pêchées au sein des grandes catégories : il existe une pêcherie relativement importante de crabes, vivaneaux et maquereaux en province Sud, et une pêcherie d'holothuries relativement développée en province Nord.

Pour la catégorie mollusques, la diminution des volumes de trocas depuis 2017 correspond à une forte baisse de la demande en coquilles sur le marché international. Dans la catégorie poissons récifo-lagonaires, les mullets sont les plus pêchés à la fois en province Nord et en province Sud. En province Sud, on constate un pic de capture de maquereaux en 2017 atteignant 98 tonnes, correspondant à une augmentation cyclique (tous les 10 ans environ) de la présence de cette espèce.

● Crustacés

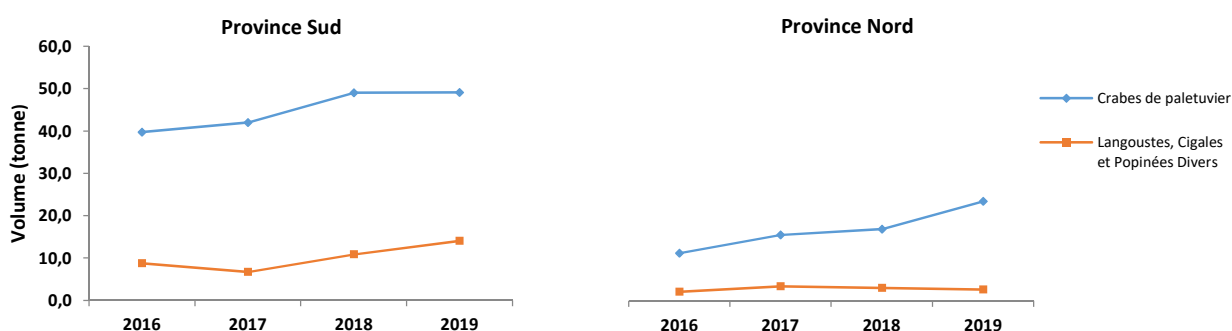
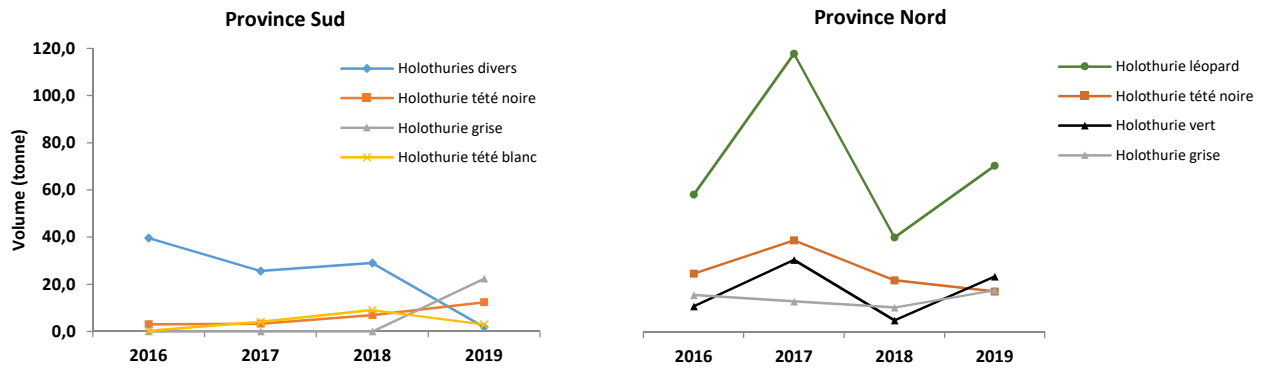


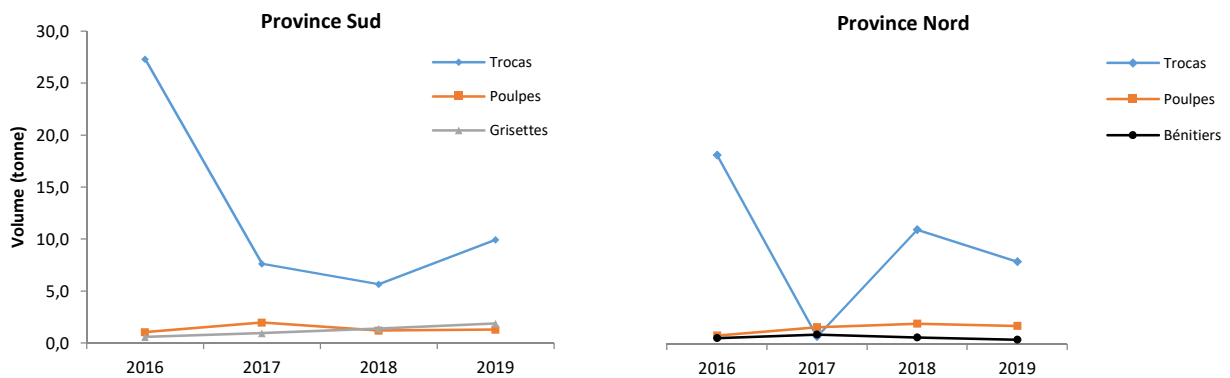
Figure 11. Evolution des volumes de captures déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées par la pêche côtière professionnelle pour la province Sud et la province Nord, par catégorie d'espèces ciblées, entre 2016 et 2019



• *Holothuries*



• *Mollusques*



• *Poissons pélagiques*

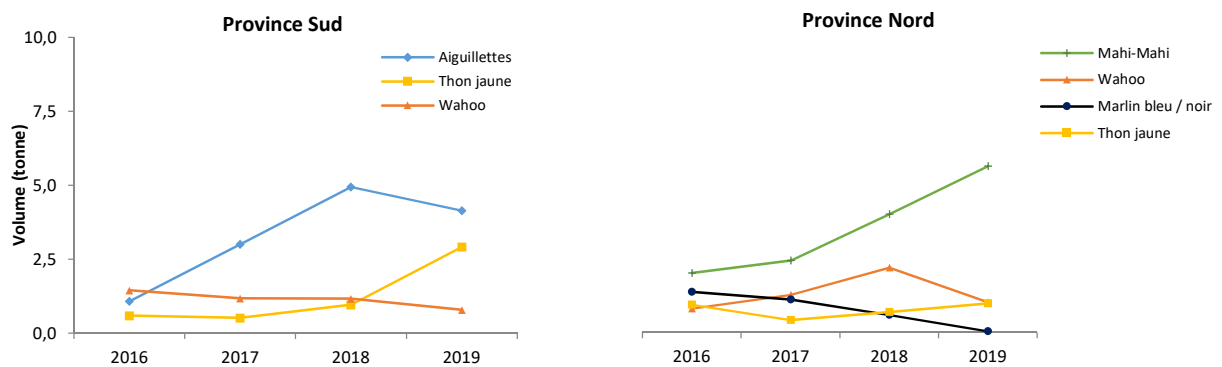
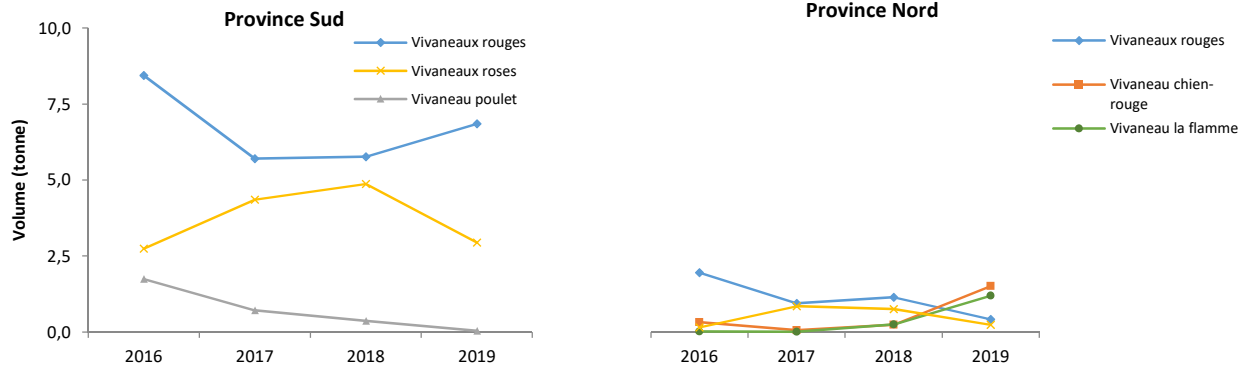


Figure 11 (suite). Evolution des volumes de captures déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées par la pêche côtière professionnelle pour la province Sud et la province Nord, par catégorie d'espèces ciblées, entre 2016 et 2019

• *Poissons profonds*



• *Poissons récifo-lagonaires*

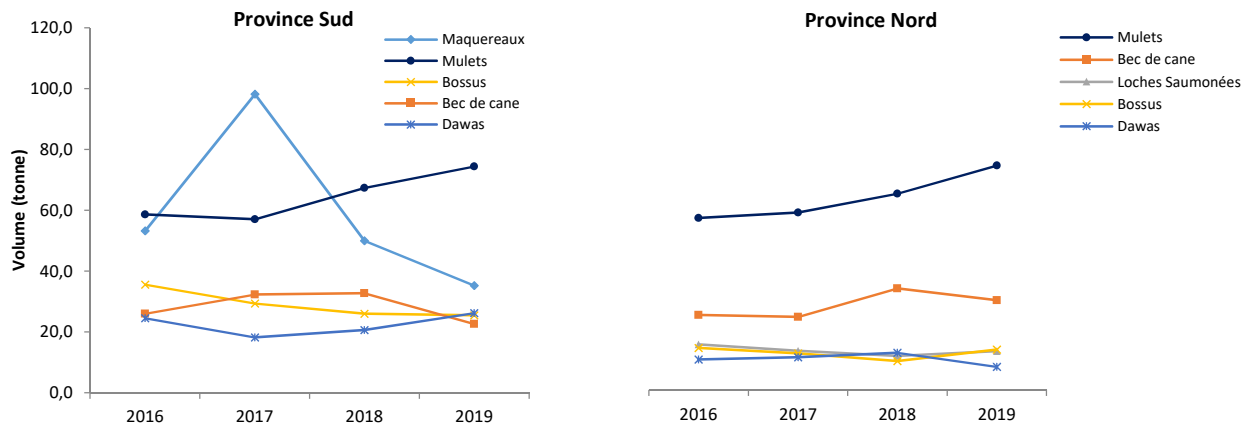


Figure 11 (suite). Evolution des volumes de captures déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées par la pêche côtière professionnelle pour la province Sud et la province Nord, par catégorie d'espèces ciblées, entre 2016 et 2019

L'historique de la production détaillée par espèce n'est pas disponible pour la province des Iles Loyauté.

3- Données économiques déclarées de la pêche côtière professionnelle

A - Chiffre d'affaires global et historique

Le chiffre d'affaires déclaré global oscille entre 509 et 600 millions de francs CFP, sur la période 2016-2019. En 2019, la pêche côtière calédonienne a déclaré le chiffre d'affaires total le plus élevé de la période, soit 600 M CFP. La province Sud génère 65 % du chiffre d'affaires, la province Nord 30 % et la province des Iles Loyauté 5 %.

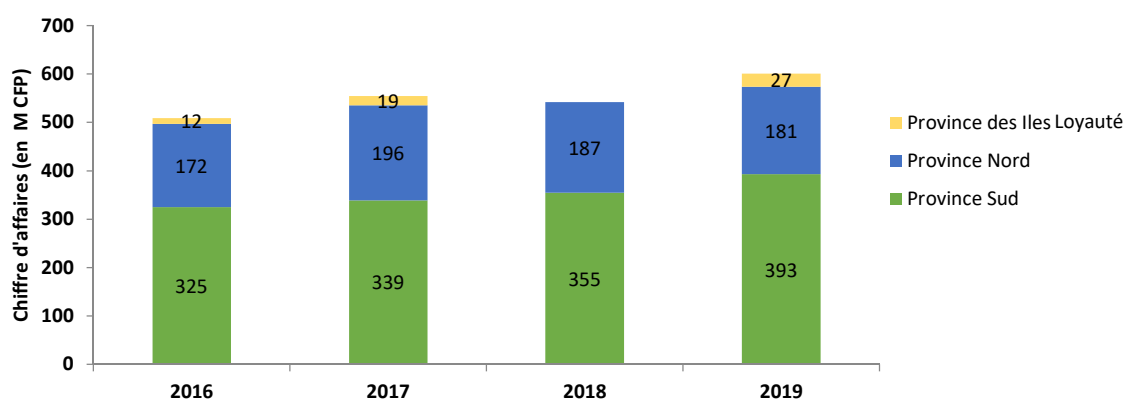


Figure 12. Evolution du chiffre d'affaires (M CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle calédonienne de 2016 à 2019

B - Chiffre d'affaires par catégorie d'espèces et évolution

Le chiffre d'affaires rapporté à la production, toutes espèces confondues, est variable selon les provinces, avec 1035 F/kg pour la province des Iles Loyauté, 804 F / kg pour la province Sud et 426 F pour la province Nord. Ce ratio est le plus élevé en province des Iles Loyauté, tiré vers le haut par la production de langoustes, produit de forte valeur. Il est le plus faible en province Nord, ce qui peut s'expliquer ainsi :

- (i) les holothuries représentent une part importante de la production, avec un prix à la 1^{ère} vente du kilogramme frais faible ;
- (ii) les prix moyens à la 1^{ère} vente de la plupart des produits de la mer sont inférieurs à ceux de la province Sud.

Le tableau 6 et la figure 13 présentent les chiffres d'affaires et les prix moyens à la première vente déclarés par catégorie d'espèce et par province.

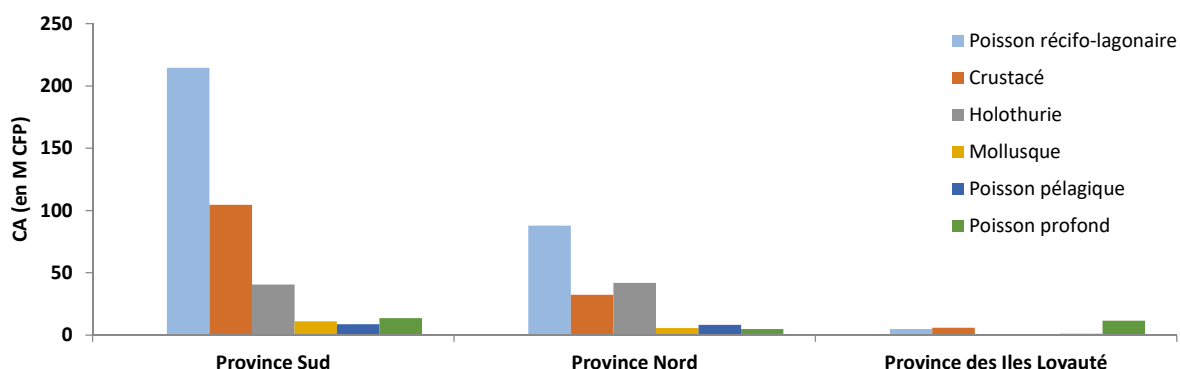


Figure 13. Chiffre d'affaires (M CFP) déclaré par catégorie d'espèces ciblées et par province

La majeure partie du chiffre d'affaires déclaré généré par la pêche professionnelle côtière est due à la commercialisation des espèces de poissons récifo-lagonaires (51 %), puis des crustacés (24 %) et des holothuries (14 %).

Tableau 6. Chiffre d'affaires et prix moyen à la première vente déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province

Catégories	Province Sud			Province Nord			Province des Iles Loyauté			Total Nouvelle-Calédonie			Poids relatif
	Valeur (M CFP)	Prix moyen 1ère vente (CFP/kg)	Ecart-type (+/-)	Valeur (M CFP)	Prix moyen 1ère vente (CFP/kg)	Ecart-type (+/-)	Valeur (M CFP)	Prix moyen 1ère vente (CFP/kg)	Ecart-type (+/-)	Valeur (M CFP)	Prix moyen 1ère vente (CFP/kg)	Ecart-type (+/-)	Valeur (M CFP)
Crustacé	104,5	1 655	1123	32,3	1 324	926	6,0	2 676	995	142,8	1 590	945	24 %
Crabe de palétuvier	58,7	1196	-	24,4	1119	-	-	-	-	83,1	1172	-	(14 %)
Langoustes, cig. pop.	45,7	3127	208	7,8	3084	70	5,98	2750	-	59,6	3 177	203	(10 %)
Holothurie	40,5	-	-	41,9	-	-	-	-	-	82,4	-	-	14 %
Mollusque	11,1	737	1868	5,8	559	668	-	-	-	16,8	665	1530	3 %
Poisson pélagique	8,7	702	327	8,2	870	209	1,1	699	77	18,0	769	275	3 %
Poisson profond	13,5	1 296	326	4,9	1 418	258	13,6	1 069	197	32,0	1 203	284	5 %
Poisson récifo-lagonaire	214,6	648	235	88,0	494	232	5,9	648	82	308,5	623	221	51 %
Total	392,9	909	-	180,9	877	-	26,7	911	-	600,5	-	-	

Les écarts types pour les catégories « crustacé » et « mollusque » sont particulièrement importants, ce qui reflète une grande variation du prix moyen à la première vente entre espèces au sein de ces catégories, voir partie C de ce chapitre, p.22, qui renvoie à l'annexe 2.

Les niveaux de chiffres d'affaires présentés sont sous-estimés par rapport à la réalité de l'activité de pêche, compte-tenu du taux de couverture (nombre de carnets de pêche rendus sur nombre total de carnets délivrés) : 80 % en province Sud, 49 % en province Nord, pas de collecte de carnets pour la province des îles Loyauté.



La figure 14 présente l'évolution du chiffre d'affaires déclaré (en millions de francs CFP) par catégorie de captures, de 2016 à 2019 pour les trois provinces.

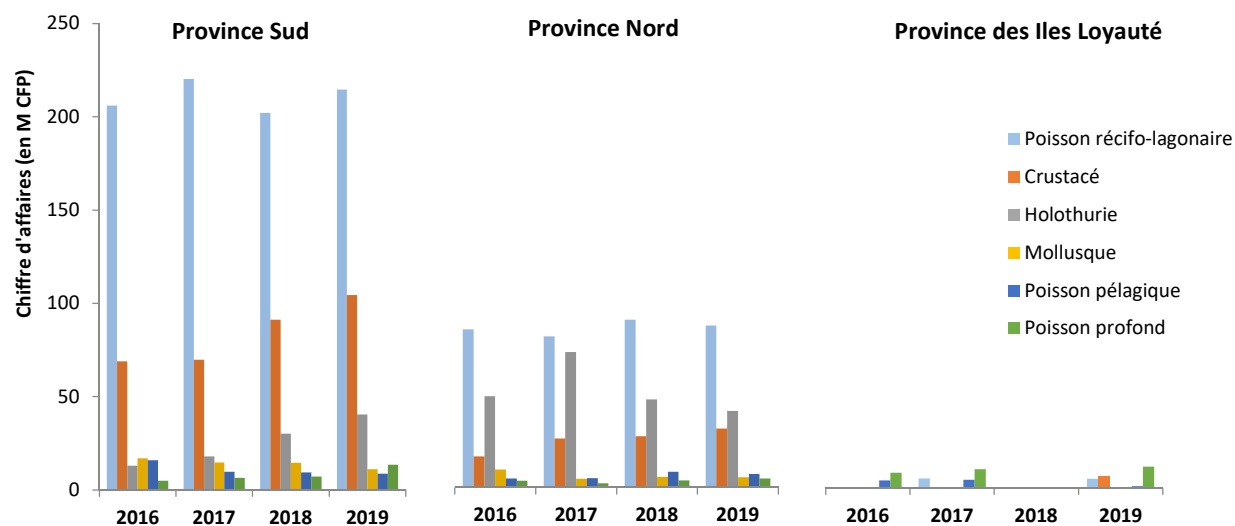


Figure 14. Evolution du chiffre d'affaires (M CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle par catégorie d'espèces ciblées pour chaque province

Le chiffre d'affaires déclaré relatif aux grandes catégories est assez stable, toutes provinces confondues entre 2016 et 2019. On note toutefois une nette progression du chiffre d'affaires des crustacés en province Sud et, à l'image de l'évolution de la production d'holothuries, une fluctuation des valeurs de cette catégorie en province Nord.

C - Chiffre d'affaires au niveau spécifique

Le détail du chiffre d'affaires (en millions de francs CFP) et du prix moyen à la première vente (en francs CFP/kg) des principales espèces débarquées par grandes catégories et par province est présenté en annexe 2 de ce rapport.

D - Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production

La figure 15 montre l'évolution du chiffre d'affaires rapporté aux captures (en CFP/kg) de chaque catégorie d'espèces ciblées pour l'ensemble du territoire entre 2016 et 2019.

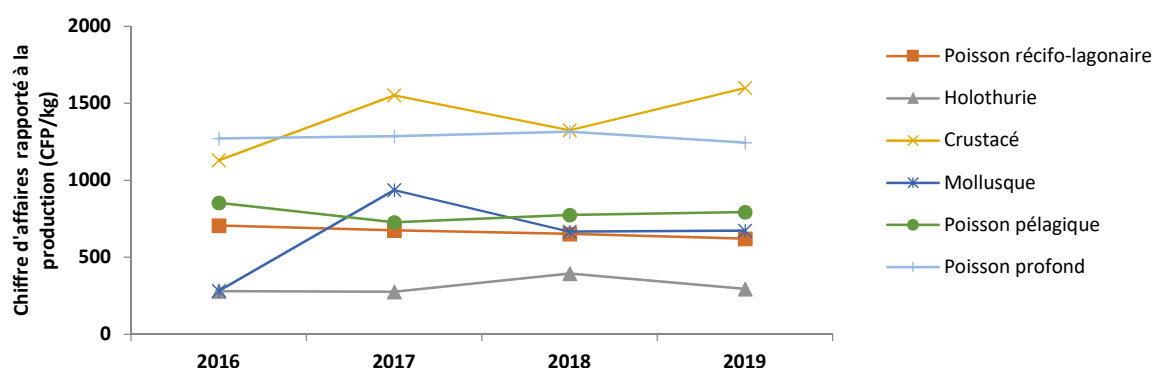


Figure 15. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces entre 2016 et 2019

Le chiffre d'affaires rapporté à la production a peu évolué entre 2016 et 2019 pour les catégories d'espèces « poisson profond », « poisson pélagique », « poisson récifo-lagonaire » et « holothurie ». En revanche, pour les catégories d'espèces « mollusque » et « crustacé », ce rendement économique connaît un pic en 2017. Pour les mollusques, on passe, de 2016 à 2017, de 283 à 938 CFP/kg, car en 2017 la vente de coquilles de trocas, de très faible valeur, a cessé. Les crustacés atteignent 1600 CFP/kg en 2019, valeur la plus élevée de la période.

Le détail de l'évolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées entre 2016 et 2019 pour chaque province est présenté en annexe 3 de ce rapport.

E - Zoom sur la consommation et l'aide au carburant

L'activité de pêche engendre divers postes de dépenses dont l'un des principaux est la consommation de carburant. Cette charge fait l'objet d'une aide octroyée aux professionnels répondant à certaines exigences en matière de conformité du statut de leur entreprise ainsi qu'en termes de déclaration des volumes de captures auprès des provinces. Les conditions d'accès à cette aide sont propres à chaque province. Le tableau 7 indique pour 2019 le nombre de bénéficiaires, le montant de l'aide attribuée et la consommation annuelle de carburant par province.

Tableau 7. Consommation et aide au carburant par province

	Province Sud	Province Nord	Province des Iles Loyauté
Nombre de bénéficiaires	109	65	21
Montant de l'aide (en millions de francs CFP)	27,1	6	-
Consommation annuelle de carburant (en litres)	419 280	283 268	-

En 2019, en province Sud l'aide au carburant a concerné 109 bénéficiaires, pour un montant de 27,1 M CFP (28,8 M CFP en 2018) ; près de 420 000 litres ont été consommés. En province Nord, 65 pêcheurs ont bénéficié de l'aide au carburant pour un montant de 6 M CFP ; plus de 280 000 litres ont été consommés. En province des Iles Loyauté, l'aide au carburant a concerné 21 bénéficiaires : 9 à Lifou, 4 à Maré et 8 à Ouvéa.

4- Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle

Les informations relatives à l'activité de pêche professionnelle côtière collectées par les trois provinces autorisent le calcul de quelques indicateurs, à la fois à l'échelle de la province mais également à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie lorsque le jeu de données est suffisamment robuste. Ces indicateurs simples sont utiles pour suivre l'évolution de l'activité de pêche professionnelle, selon des composantes halieutiques (effort de pêche, volumes prélevés, etc.) et économiques (chiffre d'affaires, consommation de carburant, etc.).

Le tableau 8 présente les valeurs calculées pour différents types d'indicateurs présentés selon trois catégories : i) effort de pêche, ii) captures par unité d'effort et iii) facteurs économiques. Pour chacune des provinces, l'ensemble des calculs du tableau 8 est effectué uniquement à partir des données des pêcheurs ayant déclaré des jours de mer ou ayant déclaré une consommation de carburant :

- En province Sud, cela correspond à l'ensemble des patrons pêcheurs (hors membres d'équipage) ;
- En province Nord, seuls 92 pêcheurs ont déclaré des durées de campagnes et 80 pêcheurs ont déclaré une consommation de carburant ;
- En province des Iles Loyauté, le nombre de jours de mer est disponible uniquement pour les 45 pêcheurs de Lifou et d'Ouvéa, mais pas pour ceux de Maré. Le nombre de campagnes a été estimé égal au nombre de jours de mer.

Tableau 8. Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle en 2019 pour chaque province et pour l'ensemble du territoire

		Province Sud	Province Nord	Province des Iles Loyauté	Nouvelle-Calédonie
Effort de pêche (annuel)	Nombre de campagnes	3 240	-	766	-
	Nombre de patrons pêcheurs ayant déclaré des jours de mer	133	92	45	270
	Jours de mer déclarés	10 410	3 415	766	14 591
Captures par unité d'effort	CPUE kg / campagne	151	-	29	127*
	CPUE kg / patron pêcheur / an	3 673	3 847	494	3 202
	CPUE kg / jour de mer	46,9	103,6	29,0	59,3
	CPUE kg / L de carburant	1,17	1,07	-	1,13*
Facteurs économiques	L de carburant / kg	0,86	0,93	-	0,89*
	Chiffre d'affaires / kg	806	426	1 035	639

* ces moyennes ont été calculées sur les données disponibles pour 2 provinces uniquement



► Effort de pêche

L'effort de pêche est une information essentielle permettant d'évaluer l'intensité de l'activité de pêche. Il peut être décrit de multiples façons à l'intérieur d'une zone géographique ou sur une période donnée. Plus l'unité d'effort choisie est fine, plus l'estimation de l'intensité de l'activité est proche de la réalité de la pêche. En Nouvelle-Calédonie, les campagnes de pêche peuvent faire l'objet de durées variables selon les besoins ou les espèces ciblées. Cependant, la majorité de l'activité de pêche repose sur des campagnes d'une journée.

En 2019, l'ensemble des provinces a collecté des jours de mers, toutefois la fiabilité des chiffres renseignés est variable : ceux-ci sont probablement sous-estimés en province Nord, et en province des Iles Loyauté ils sont uniquement répertoriés au niveau des trois points de vente de produits de la mer principaux.

► Captures par unité d'effort

Les captures par unité d'effort (CPUE) renseignent sur les valeurs de production rapportées à l'intensité de l'activité. On peut ainsi calculer différents indices de capture en fonction de l'unité d'effort définie (CPUE par campagne de pêche, par pêcheur, par jour de mer, par litre de carburant consommé, etc.). Les données collectées en 2019 permettent de présenter des valeurs annuelles par pêcheur ainsi que par jour de mer pour chacune des provinces ainsi que pour le territoire.

Les CPUE « kg par pêcheur » et « kg par litre de carburant » sont du même ordre de grandeur en province Sud et Nord (3673 et 3847 kg/pêcheur ; 1,17 et 1,07 kg/L respectivement). Néanmoins, la CPUE « kg par jour de mer » donne une différence notable, avec 46,9 kg/jour de mer en province Sud contre 103,6 en province Nord. Le nombre de jours de mer étant certainement sous-évalués en province Nord, on obtient une CPUE « kg par jour de mer » surévaluée pour la province Nord.

► Facteurs économiques

Ces indicateurs renseignent sur l'activité de la pêche professionnelle en termes de performance économique. Le volume de carburant consommé pour l'exercice de la pêche peut ainsi être utilisé comme un indicateur pertinent pour suivre l'évolution de l'activité. Pour 2019, la donnée « carburant » est disponible uniquement pour la province Sud et pour la province Nord. Ainsi, en province Sud l'activité montre une consommation moyenne de 0,86 litre de carburant pour 1 kilogramme de capture. Cette consommation moyenne s'élève à 0,93 litre de carburant pour 1 kilogramme de capture en province Nord.

► A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie

Le tableau 8 fait la synthèse des indicateurs assez robustes en 2019 pour faire l'objet, dans l'état actuel du système de collecte de données, d'un suivi de l'évolution de l'activité de la pêche professionnelle côtière à l'échelle du territoire. Ainsi, en 2019 l'activité de pêche professionnelle côtière en Nouvelle-Calédonie déclarée comptabilise plus de 14 500 jours de mer déclarés. Elle génère la capture annuelle d'environ 3200 kg de produits de la mer par pêcheur déclarant, ce qui se traduit par le prélèvement de 59 kg de produits de la mer par jour de mer. Le chiffre d'affaires rapporté à la production, quant à lui, est estimé à 639 francs par kg de captures.



CONCLUSION - PERSPECTIVES

Ce rapport apporte les éléments de base à l'élaboration d'un système de suivi pérenne, capable de renseigner les acteurs de la filière sur l'évolution des composantes halieutique et économique de la pêche côtière professionnelle ; 2019 constitue la première année de référence. Le bilan statistique de l'année 2020 paraîtra également en 2021.

A l'heure actuelle, pour les provinces Sud et Nord, le suivi de la pêche côtière professionnelle repose sur un dispositif déclaratif de l'activité, et pour les Iles Loyauté, sur les données transmises par trois points centralisant la vente de produits de la mer. Sur le long terme, l'Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie a pour mission d'accompagner l'amélioration du système de collecte en vigueur, et engage des actions permettant d'optimiser la qualité des informations récoltées. En termes de perspectives :

- L'Observatoire va se doter d'une plateforme de collecte, d'analyse et de restitution des données de pêche professionnelle provinciales et issues du gouvernement, pour traiter ces données de manière simplifiée et automatisée à partir de 2021. Il pourra proposer des synthèses et un panel d'indicateurs étoffé autorisant, à des fins de gestion, le suivi de l'activité de la pêche côtière, et son évolution, à toutes les échelles : Nouvelle-Calédonie, provinces, grands ensembles géographiques, par pêcheur, etc.
- Pour assurer des analyses cohérentes à l'échelle du territoire, l'Observatoire s'attelle à harmoniser les données de pêche entre chaque province en élaborant une fiche de pêche commune, et à améliorer les taux de couverture en accompagnant les services des pêches dans la collecte de ces fiches.
- Pour certaines pêcheries à enjeu, comme les pêcheries de crabe ou d'holothuries, l'Observatoire se met également au service des provinces pour la mise en place de suivis spécifiques plus détaillés.

L'Observatoire est donc le guichet unique concernant les données et les informations relatives à la pêche côtière à l'échelle de la Nouvelle Calédonie. C'est un outil au service des collectivités et des professionnels du secteur, indispensable pour la connaissance de cette filière et nécessaire pour sa structuration.

ANNEXE 1

Tableau 9. Volumes de captures (en tonnes EPE) des espèces principalement débarquées par catégorie par province en 2019

	Province Sud	Province Nord	Province des Iles Loyauté	Nouvelle-Calédonie
Catégories	Volume de captures (tonnes EPE)	Volume de captures (tonnes EPE)	Volume de captures (tonnes EPE)	Volume de captures (tonnes EPE)
Crustacé	63,17	24,4	2,25	89,82
Crabes de paléuvier	49,12	21,82	0	70,94
Langoustes, cigales et popinées divers	14	2,54	2,22	18,76
Crabes de récif	0,06	0,04	0,03	0,13
Holothurie	79,57	199,44	-	279,01
Holothurie grise	22,44	16,78	-	39,22
Holothurie vert / Greenfish	0,40	22,24	-	22,64
Holothurie tété noire	12,39	16,23	-	28,62
Holothuries trompe d'éléphant	10,13	0,22	-	10,35
Holothurie noire de NC	0	9,98	-	9,98
Holothurie ananas	7,03	13,04	-	20,07
Holothurie curry	5,55	3,14	-	8,69
Holothurie noire boule	5,29	36,27	-	41,56
Holothurie léopard / Tigre	5,15	66,33	-	71,48
Holothurie tété blanc	2,93	9,84	-	12,77
Holothuries divers	1,94	0,14	-	2,08
Holothurie marron	1,67	0	-	1,67
Holothuries géante	1,18	0	-	1,18
Holothurie de sable a tache	1,16	0	-	1,16
Autres	2,36	5,24	-	7,60
Mollusque	15,04	10,27	-	25,31
Trocas coquille	7,27	7,08	-	14,35
Trocas entier	0,87	-	-	0,87
Grisettes	1,89	0,02	-	1,91
Trocas chair	1,81	0,81	-	2,62
Poulpes	1,31	1,72	-	3,03
Huitres de roches	1,04	0,01	-	1,05
Autres	0,48	0,11	-	0,62
Bénitiers	0,33	0,41	-	0,74
Huitres de paléuvier	0,03	0,11	-	0,14
Poisson pélagique	12,36	9,37	1,63	23,36
Aiguillette / Orphie	4,14	0	0	4,14
Thon jaune	2,92	0,92	0,34	4,18
Divers petits pélagiques / friture	1,53	0	0	1,53
Sardines	1,39	1,57	0	2,96
Wahoo / Tazard du Large	0,79	0,97	0	1,76
Mahi-Mahi	0,48	5,30	0,58	6,36
Bonites	0,39	0,24	0	0,63
Thon divers	0,26	0,15	0,11	0,52
Marlins divers	0,19	0,04	0,60	0,83
Autres	0,27	0,18	0	0,45



	Province Sud	Province Nord	Province des Iles Loyauté	Nouvelle-Calédonie
Catégories	Volume de captures (tonnes EPE)	Volume de captures (tonnes EPE)	Volume de captures (tonnes EPE)	Volume de captures (tonnes EPE)
Poisson profond	10,41	3,46	12,68	26,55
Vivaneaux rouges divers	6,85	0,40	4,99	12,24
Vivaneaux roses divers	2,94	0,22	0,33	3,49
Vivaneau la flamme	0	1,14	3,26	4,4
Vivaneau chien-rouge	0	1,45	0,04	1,49
Vivaneaux divers	0	0	1,01	1,01
Loches profondes	0,29	0,08	1,23	1,6
Vivaneau poulet	0,04	0,01	0,81	0,86
Brème olive	0,03	0,04	0,62	0,69
Vivanette	0	0	0,26	0,26
Séριοles	0,11	0	0	0,11
Vivaneau lanturier	0	0	0,10	0,10
Vivaneau réseau argent	0	0	0,02	0,02
Brème noire	0	0	0,01	0,01
Autres	0,15	0,12	0	0,27
Poisson récifo-lagonaire	307,97	178,13	9,17	495,28
Mulets divers	74,41	72,43	0	146,84
Maquereaux	35,28	0,45	0	35,73
Dawa	26,21	7,48	0,06	33,75
Bossu	25,51	13,04	0,58	39,13
Bec de cane	22,67	29,00	4,85	56,52
Rouget de nuit	22,16	0,42	0,15	22,73
Picot gris	20,84	0,14	0	20,98
Perroquets divers	18,78	4,95	0	23,73
Loche ronde	11,95	0	0	11,95
Picot rayé	7,87	2,94	0	10,81
Carangues divers	5,76	2,03	0,04	7,83
Tazard du lagon	0,62	5,41	2,32	8,35
Loche saumonée	4,73	12,50	0	17,23
Loches divers	4,42	7,08	0	11,50
Loche grisette	3,96	3,36	0,23	7,55
Gueule rouge	2,87	0	0	2,87
Pouattes	0,08	2,59	0	2,67
Perroquet à bosses	2,13	7,51	0	9,64
Wiwa / Ui-Ua	1,61	0,26	0	1,87
Perroquet rose	0,44	1,65	0	2,09
Loche bleue	0,37	1,00	0,20	1,57
Jaunet	0,44	1,00	0	1,44
Lanterne	1,34	0	0	1,34
Carangue amoureuse	0,06	0	0,59	0,65
Mekoua	0,26	0,07	0,12	0,45
Anglais	0	0	0,03	0,03
Casteix	0	0,16	0	0,16
Autres	13,21	2,73	0	15,94
TOTAL	488,52	425,07	25,73	939,32

ANNEXE 2

Tableau 10. Chiffre d'affaires et prix moyen à la 1ère vente des espèces principales débarquées par catégorie par province en 2019

Catégories	Province Sud		Province Nord		Province des Iles Loyauté		Nouvelle-Calédonie	
	Valeur (M CFP)	Prix moyen à la 1ère vente (CFP/kg)	Valeur (M CFP)	Prix moyen à la 1ère vente (CFP/kg)	Valeur (M CFP)	Prix moyen à la 1ère vente (CFP/kg)	Valeur (M CFP)	Prix moyen à la 1ère vente (CFP/kg)
Crustacé	104,53	1 655	32,29	1 324	6,01	2 676	142,83	1 590
Crabes de palétuvier	58,73	1 196	24,41	1 119	0	-	83,14	1 172
Langoustes, cigales et popinées divers	45,74	3 127	7,83	3 084	5,98	2750	59,55	3 177
Crabes de récif	0,06	1 000	0,06	1 500	0,03	1000	0,15	1 152
Holothurie	40,52	-	41,92	-	-	-	82,44	-
Holothurie tété noire	15,67	-	10,84	-	-	-	26,51	-
Holothurie grise	9,80	-	1,60	-	-	-	11,40	-
Holothurie tété blanc	3,17	-	8,72	-	-	-	11,89	-
Holothurie noire boule	2,77	-	5,52	-	-	-	8,29	-
Holothurie curry	2,31	-	0,19	-	-	-	2,50	-
Holothurie ananas	1,86	-	1,74	-	-	-	3,60	-
Holothuries trompe d'éléphant	1,44	-	0,01	-	-	-	1,45	-
Holothurie noire de NC	0	-	1,48	-	-	-	1,48	-
Holothurie vert / Greenfish	0,08	-	1,09	-	-	-	1,17	-
Holothurie léopard / Tigre	1,21	-	9,50	-	-	-	10,71	-
Autres	2,21	-	1,24	-	-	-	3,45	-
Mollusque	11,09	737	5,75	559	-	-	16,84	665
Trocas chair	3,91	2 168	1,61	1990	-	-	5,52	2 107
Poulpes	1,8	1 381	1,96	1 139	-	-	3,76	1 244
Huitres de roches	1,8	1 726	0,02	2 471	-	-	1,8	1 731
Grisettes	0,81	427	0,01	500	-	-	0,81	428
Trocas coquille	0,73	100	1,35	190	-	-	2,08	145
Trocas entier	0,64	734	-	-	-	-	0,64	734
Bénitiers	0,54	1 644	0,49	1 197	-	-	1,03	1 395
Huitres de palétuvier	0,03	1 093	0,19	1 686	-	-	0,22	1 565
Autres	0,85	-	0,14	-	-	-	0,99	-

Catégories	Province Sud		Province Nord		Province des Iles Loyauté		Nouvelle-Calédonie	
	Valeur (M CFP)	Prix moyen à la 1ère vente (CFP/kg)	Valeur (M CFP)	Prix moyen à la 1ère vente (CFP/kg)	Valeur (M CFP)	Prix moyen à la 1ère vente (CFP/kg)	Valeur (M CFP)	Prix moyen à la 1ère vente (CFP/kg)
Poisson pélagique	8,68	702	8,15	870	1,14	699	18,0	1 203
Thon jaune	3,53	1 210	1,01	1 093	0,25	750	4,79	1 147
Aiguillette / Orphie	1,64	397	0	-	0	-	1,64	397
Sardines	0,85	612	0,80	510	0	-	1,65	558
Divers petits pélagiques / friture	0,76	497	0	-	0	-	0,76	497
Wahoo / Tazard du Large	0,65	820	0,65	669	0	-	1,3	737
Mahi-Mahi	0,59	1 225	5,15	971	0,44	750	6,16	971
Bonites	0,09	229	0,21	871	0	-	0,30	474
Marlins	0,14	737	0,04	1 000	0,36	600	0,54	648
Autres	0,42	-	0,26	-	0,08	-	0,76	-
Poisson profond	13,49	1 296	4,91	1 418	13,56	1 069	31,96	1 203
Vivaneaux rouges divers	9,48	1 383	0,49	1 218	5,99	1 200	15,96	1 303
Vivaneaux roses divers	3,54	1 199	0,29	1 304	0,30	900	4,13	1 178
Vivaneau chien-rouge	0	-	2,10	1 451	0,05	1 200	2,15	1 444
Vivaneau la flamme	0	-	1,77	1 549	3,92	1 200	5,69	1 290
Loches profondes	0,17	568	0,07	867	0,76	650	1,00	616
Saumon des Dieux	0,11	1 434	0	-	0	-	0,11	1 434
Brème olive	0,04	1 278	0,05	1 224	0,53	1 000	0,62	900
Vivanette	0	-	0	-	0,21	900	0,21	789
Vivaneau poulet	0,05	1 189	0,01	1 200	0,79	900	0,85	988
Vivaneau lantanier	0	-	0	-	0,09	900	0,09	900
Vivaneau réseau argent	0	-	0	-	0,01	900	0,01	900
Autres	0,11	-	0,14	-	0,92	-	1,17	-
Poisson récifo-lagonaire	214,59	648	87,96	494	5,94	648	308,50	623
Mulets divers	33,62	467	20,44	311	0	-	54,06	368
Picot gris	22,36	1 073	0,18	1 252	0	-	22,54	1 074
Maquereaux	22,1	626	0,40	877	0	-	22,50	630
Rouget de nuit	19,87	896	0,22	528	0,10	651	20,19	888
Bossu	18,11	710	6,87	527	0,39	672	25,37	648
Dawa	17,41	664	4,82	644	0,04	650	22,27	660
Bec de cane	16,91	746	17,85	615	2,91	600	37,67	666
Perroquets divers	17,55	888	4,77	716	0	-	22,32	845
Picot rayé	11,55	1 468	3,56	1 213	0	-	15,11	1 399
Loche ronde	6,28	526	0	-	0	-	6,28	526
Loche saumonée	4,40	930	9,42	754	0,01	600	13,83	802
Carangues divers	3,97	485	0,92	453	0,03	750	4,92	601
Tazard du lagon	0,52	838	3,45	638	1,74	750	5,71	684
Loches divers	3,03	616	3,17	447	0	-	6,20	516
Loche grisette	2,24	566	1,89	562	0,12	513	4,25	563
Perroquet à bosses	2,15	1 009	4,60	613	0	-	6,75	700
Pouattes	0,10	1 222	1,97	762	0	-	2,07	776
Gueule rouge	1,72	599	0	-	0	-	1,72	599
Wiwa / Ui-Ua	1,17	731	0,11	439	0	-	1,28	691
Carangue amoureuse	0,04	608	0,01	700	0,39	659	0,44	655
Loche bleue	0,33	900	0,72	717	0,14	690	1,19	756
Mekoua	0,24	938	0,04	552	0,08	650	0,36	803
Anglais	0	-	0	-	0,01	511	0,01	511
Casteix	0	-	0,10	582	0,01	510	0,11	578
Autres	8,93	-	2,46	-	-	-	17,54	-
TOTAL	392,9	-	180,9	-	26,7	-	600,5	-

ANNEXE 3

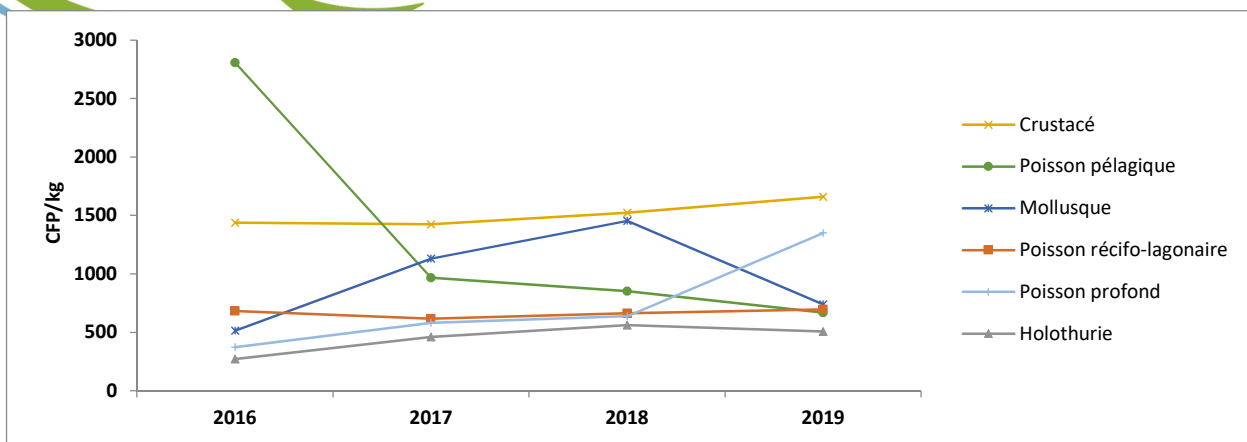


Figure 16. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Sud

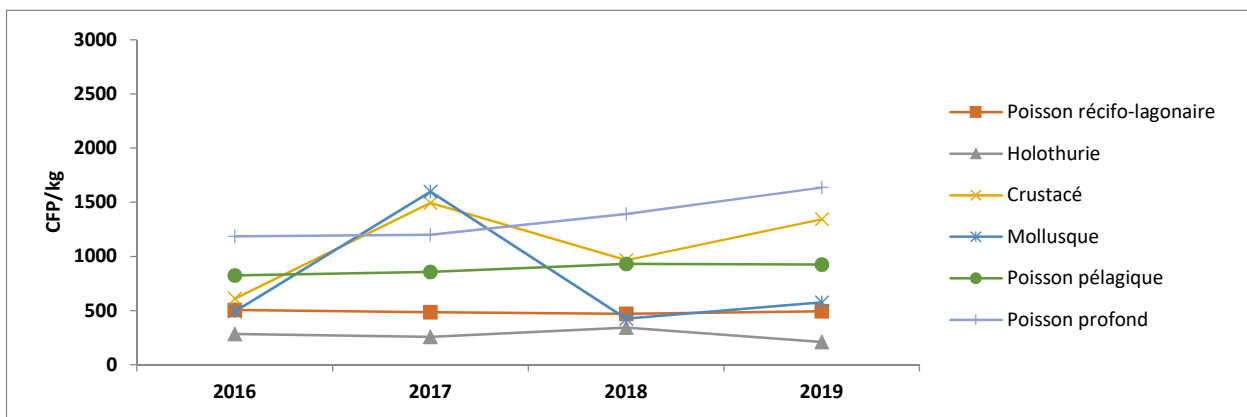


Figure 17. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Nord

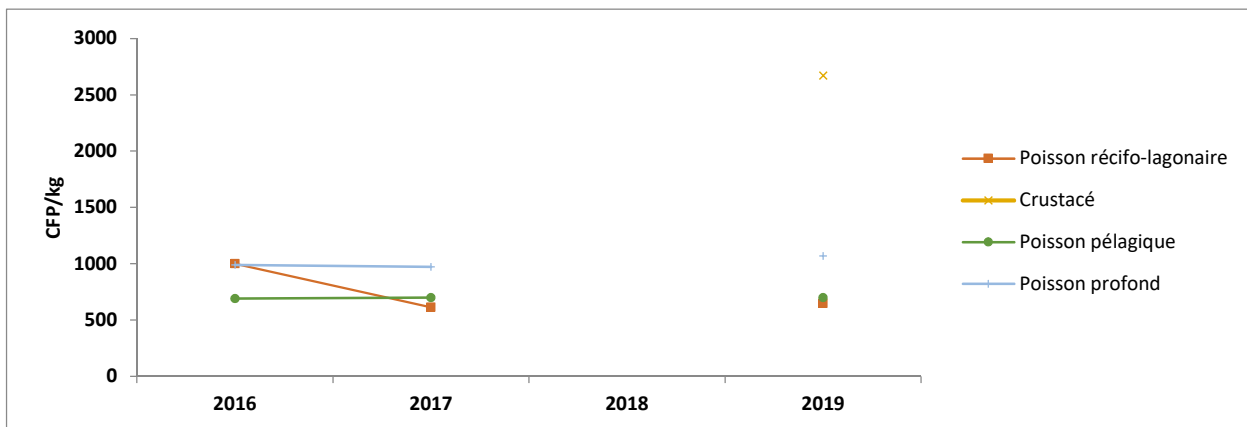


Figure 18. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province des Iles Loyauté



OBSERVATOIRE
DES PÊCHES CÔTIÈRES
NOUVELLE-CALÉDONIE

Bilan statistique annuel de la pêche côtière professionnelle de Nouvelle-Calédonie

Année 2019

Contact :

Adecal Technopole – Pôle Marin

Tél : +687 24.90.77

Email : liliane.fabry@adecal.nc